

## Brèves

### Restructuration : déclaration intersyndicale faite au CCE du 18 novembre 2015

Suite à la réunion du 29 octobre 2015 avec les Délégués Syndicaux Centraux des trois Organisations Syndicales de Technip France, ainsi que celle du CCE de ce jour 18 novembre 2015, face à la volonté de la Direction d'atteindre l'objectif de réduction des effectifs de 270 salariés de Technip France et de 850 prestataires d'ici à fin 2016,

Les Elus du CCE affirment leur refus de voir utiliser le dispositif de PAME (Plan d'Aménagement de la Mobilité Externe) inscrit dans l'accord d'entreprise de la GPEC tant que:

- la question générale des congés, et en particulier celle des reliquats, ne sera pas résolue,
- la question du volume de la sous-traitance ne sera pas traitée (le maintien de prestataires alors que des salariés de l'entreprise seraient visés par les mesures de réduction d'effectif n'étant pas acceptable),
- les mesures de maintien de l'employabilité des salariés et de réorientation des forces productives vers les secteurs porteurs ou sensibles, telles qu'énoncées dans le plan stratégique et l'accord GPEC, ne seront pas mises en place,
- toutes les mesures permettant, en cas de départ, la conservation des savoir-faire et donc la préservation du potentiel de l'entreprise ne seront pas effectives.

Note :

*Cette question récurrente des reliquats n'est pas anodine. Ils représentent l'équivalent de 200 pers/an ! D'une position passive, Technip-France pourrait passer à une attitude plus dirigiste 1<sup>er</sup> trimestre 2016 dans certains départements.*

#### ➤ Questionnaire R.P.S

L'accord sur le Bien Etre et la Qualité de vie au travail (les Risques Psychosociaux) sera à renégocier en 2016. Afin de nous y préparer, l'UGICT-CGT vous propose de répondre à un questionnaire qui vous permettra de faire un Diagnostic sur vos Risques Organisationnels et Psycho-sociaux.

Ce lien est à ouvrir via Google Chrome

<http://www.ugict.cgt.fr/questionnaire>

Vous pouvez imprimer le résultat de votre test et nous le transmettre afin de nous aider à mieux aborder la suite de cet accord et les modifications à y apporter

#### ➤ Entretiens d'évaluation

L'exercice est ouvert ! Plus qu'aucune autre année, l'UGICT-CGT vous enjoint de défendre votre bilan : pas d'état d'âme !

Le Groupe veut coûte que coûte mettre en place un PAME et faire que les services affichent leurs besoins réels en effectifs. Certains d'entre nous ont déjà connu ce procédé dans le passé.

Cette année, ce qui est en jeu c'est aussi votre emploi !

#### ➤ HRWEB Grade 12.2

Lors du CCE du 11 juin 2015, les Elus ont été informés que la commission cadre était supprimée.

À compter de cette année, toute personne qui obtient le grade 12.2, se verra proposer le passage cadre. La nécessité de détenir un diplôme passe à un second plan.

Libre choix est laissé au salarié d'accepter cette proposition ou non. En fonction de l'âge du

salarié, ce passage peut se révéler au mieux sans intérêt.

Une grande attention sera portée au fait que l'augmentation de salaire ne soit pas complètement absorbée par les cotisations retraite supplémentaires. Le net sera donc au minimum maintenu

A ce jour, seules 27 personnes sur 53 n'ont pas reçu une telle proposition. Les délégués UGICT-CGT ont demandé à la direction un calendrier engageant.

➤ **Complémentaire santé (mutuelle)**

Notre contrat actuel s'achève en fin d'année avec des comptes à l'équilibre. En regard des circonstances<sup>1</sup>, la Direction a proposé de le reconduire pour une année. À ce jour, il est techniquement impossible de faire autrement.

Les cotisations resteront inchangées pour les mêmes garanties à l'exception des clauses optionnelles qui ne seront pas reconduites.

Vos Elus UGICT-CGT ont d'ores et déjà affirmé qu'un appel d'offre devrait avoir lieu dès le début 2016 que ce soit pour le choix du Prestataire ou du Gestionnaire. Les possibilités de non adhésion devront aussi être clairement définies.

➤ **Frais de déplacement et repas formation**

Si votre lieu de formation justifie l'emploi de votre véhicule personnel, le remboursement des frais kilométriques n'interviendra plus dorénavant que sur la base la distance à parcourir entre votre Etablissement d'affectation et le lieu de la Formation.

Pourquoi ?

**Réponse : la CCN SYNTEC autorise l'Entreprise à ne prendre en charge que la différence entre votre trajet habituel domicile-travail et le trajet lieu de travail-lieu de formation.**

Après la politique voyage, la Direction s'attaque à la Formation. La première tentative a été le refus de rembourser les frais de repas. Une vigoureuse intervention de l'UGICT-CGT a fait reculer la Direction qui ne compense plus qu'à hauteur de l'IG5

Maintenant ce sont les moyens de transport ?

N'y a-t-il pas de meilleures économies à faire que celle-ci ? Appliquer la politique voyage à tout le monde par exemple ?

➤ **Politique handicap**

L'accord est arrivé à échéance. Il prévoyait d'embaucher 10 salariés en CDI/CDD/intérim et 10 contrats en alternance sur 3 ans. Le réalisé est l'embauche de 9 personnes et de 8 stagiaires. Technip-France est globalement satisfait de sa performance !!

Au cours de ce 1<sup>er</sup> accord (3 ans), c'est principalement la position de l'Entreprise qui a évolué.

Confrontée aux réalités, elle s'est rendu compte de l'impossibilité d'approcher les préconisations législatives en n'embauchant que des bac +5.

Une ouverture est faite pour recruter à des niveaux de formation moins poussés, et envisage de créer des bourses pour lycéens et étudiants.

C'est un premier pas qui aurait déjà pu être franchi il y a 3 ans si la Direction écoutait plus attentivement vos Élus.

➤ **Année sociale 2016**

Elle s'annonce très chargée avec en milieu d'année un renouvellement des Élus. Au regard de la pyramide d'âge, le rajeunissement sera significatif. Il reste beaucoup d'opportunité à ceux qui désirent s'investir. Les avantages sociaux sont nuls, les résultats ne sont pas en rapport aux efforts fournis mais on a l'avantage d'avoir sa conscience en accord avec ses idées !!!

Quant à vos Elus UGICT nous allons continuer comme à notre habitude à défendre, les intérêts de chacun, participer activement aux négociations, à la rédaction et l'application des accords d'Entreprises et à leur suivi, et surtout nous resterons vigilants aux respects des droits des salariés de toutes catégories dans Technip France .

<sup>1</sup> Les PME et TPE auront l'obligation, de proposer une complémentaire santé dès janvier 2016 d'où surcharge des assureurs

**C'est le moment, je me syndique !**

**Je choisis l'UGICT CGT TECHNIP, le syndicat actif, unitaire, qui défend toutes les catégories**

En tant que salarié(e)s, c'est regroupé(e)s que nous pouvons nous faire entendre et obtenir des résultats.

Je me défends, je me syndique.

Nom : ..... Prénom : ..... poste : .....

à remettre à un(e) élu(e) ou représentant(e) UGICT CGT ou à retourner par courrier au local UGICT-CGT bureau 02-48